

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 17 décembre 2020 à 19h00

L'an deux mille vingt, le 17 décembre à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 11 décembre 2020.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 36

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votants : 41

Etaient présent(e)s :

M. BAUDRY José, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M. BODART Michel, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTEELE Philippe, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M. DEHAENE Michel, M. DELABRE Aimé, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, Mme DURUT Jocelyne, M. DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M. FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M. FICHEUX Bruno, Mme GRAMMONT Agnès, M. HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LORIDAN Bernard, M. MAHIEU Philippe, M. MORVAN Hervé, M. MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M. PRUVOST Philippe, M. RAVET Pierre-Luc, M. SÉRÉ Soarey, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M. THOREZ Jean-Claude, M. VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

Absent excusé :

M. BOONAERT Jean-Philippe, procuration à Mme DEBAISIEUX Nathalie.
Mme LORPHELIN Martine, procuration à M. LORIDAN Bernard,
Mme BAUDRY Catherine, procuration à M. HENNEON François-Xavier,
Mme BERTRAND Dorothee, procuration à M. FICHEUX Bruno,
Mme HOUSSIN Marie, procuration à M. DEHAENE Michel.

Absent :

M. PARENT Michael.

Secrétaire de séance : Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

Délibération n°2020D081 - Petite enfance, Jeunesse, Santé et Sport - Journée Vitalité 2021.

La Vice-Présidente expose au Conseil :

Considérant que dans le cadre des actions de promotion du programme VIF, les Élus du Conseil communautaire, en date du 24 septembre 2019, ont délibéré la reconduction de la Journée Vitalité sur le site de la Base Eolys, à Lestrem, le dimanche 5 juillet 2020 ;

Qu'en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, l'événement a été annulé ;

Que la Journée Vitalité a pour objectif de sensibiliser les familles à l'importance d'une alimentation variée et équilibrée et la pratique d'une activité physique régulière ;

Qu'au cours de cette manifestation, différents ateliers sont proposés aux enfants et leur famille : mallettes ludo-pédagogiques, ateliers d'initiations sportives, structures gonflables, etc.

Qu'à titre d'information, les ateliers proposés au cours de la Journée Vitalité sont les suivants :

- 5 mallettes ludo-pédagogiques autour de la thématique sur l'eau ;
- 2 ateliers d'initiations sportives (triathlon et cricket) ;
- 7 structures gonflables : parcours de la mer, parcours des pirates, piscine de l'océan, surf mécanique, toboggan à bosse, centre activité océan, phare d'escalade ;
- Trampolines ;
- 1 atelier motricité ;
- 10 jeux flamands ;
- Stand de Vélos à Assistance Électrique proposés à la location par la CCFL ;
- 1 représentation du spectacle « Crazy Car » par la Compagnie Racines Carrées ;

Que le nombre de visiteurs est estimé à 2 000 personnes ;

Que 20 agents de la CCFL et 4 animateurs de la Base Nautique tiennent un stand ou une structure gonflable au cours de l'événement ;

Que 600 lots ont été offerts aux enfants ayant participé à au-moins 5 ateliers ;

Que le budget prévisionnel est estimé à 10 000€ ;

Il serait donc envisagé de programmer la Journée Vitalité le dimanche 4 juillet 2021, de 13h à 19h, sur le site de la Base de Loisirs Eolys, sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire actuelle.

Après avis favorables de la Commission et bureau, il est proposé au Conseil de :

- VALIDER la mise en place de l'événement le dimanche 4 juillet 2021 ;
- PREVOIR au BP 2021 les crédits nécessaires à son organisation ;
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (41 voix), la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Jacques HURLUS



Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le



ID : 059-245900758-20201217-2020D081-DE